

Département de Seine-et-Marne

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

## Plan Local d'Urbanisme de Ury

REVISION AU TITRE DE L'ARTICLE L.153-34  
DU CODE DE L'URBANISME

Adaptation du règlement graphique et écrit pour des exploitations agricoles

PLANS DE ZONAGE  
(pièces n°3.1 et 3.2)

2.2

Date	Modifications / Observations
27 juin 2019	Dossier approuvé par la communauté d'agglomération

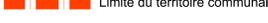


1, Rue Nicéphore NIEPCE  
45700 VILLEMANDEUR  
Tel : 02.38.89.87.79  
Fax : 02.38.89.11.28  
urbanisme@ecmo.fr

DOSSIER :  
E06782

Emplacements réservés		
ER n°-destination	Superficie	Bénéficiaire
1 - extension du cimetière	2977 m <sup>2</sup>	Commune
2 - équipement communal	1004 m <sup>2</sup>	Commune
3 - aménagement de la place de la République	222 m <sup>2</sup>	Commune

## LEGENDE

-  Espaces boisés classés (L130-1 du code de l'urbanisme)
-  Espace du paysage à préserver (L123.1-7 du CU)
-  Plantations d'alignement à conforter (L123.1-7 du CU)
-  Arbres isolés (L123.1-7 du CU)
-  Cheminement piéton à préserver
-  Bâtiment remarquable
-  Limite de zone
-  Limite du territoire communal
-  Emplacements réservés L123-1-8 du code de l'urbanisme
-  Lisière de forêt inconstructible

NOTA :  
Application de la modification simplifiée par la société GEOMEXPERT SAS,  
selon fichier "Zonage URY révision septembre 2015.dwg" fourni par la commune d'URY.

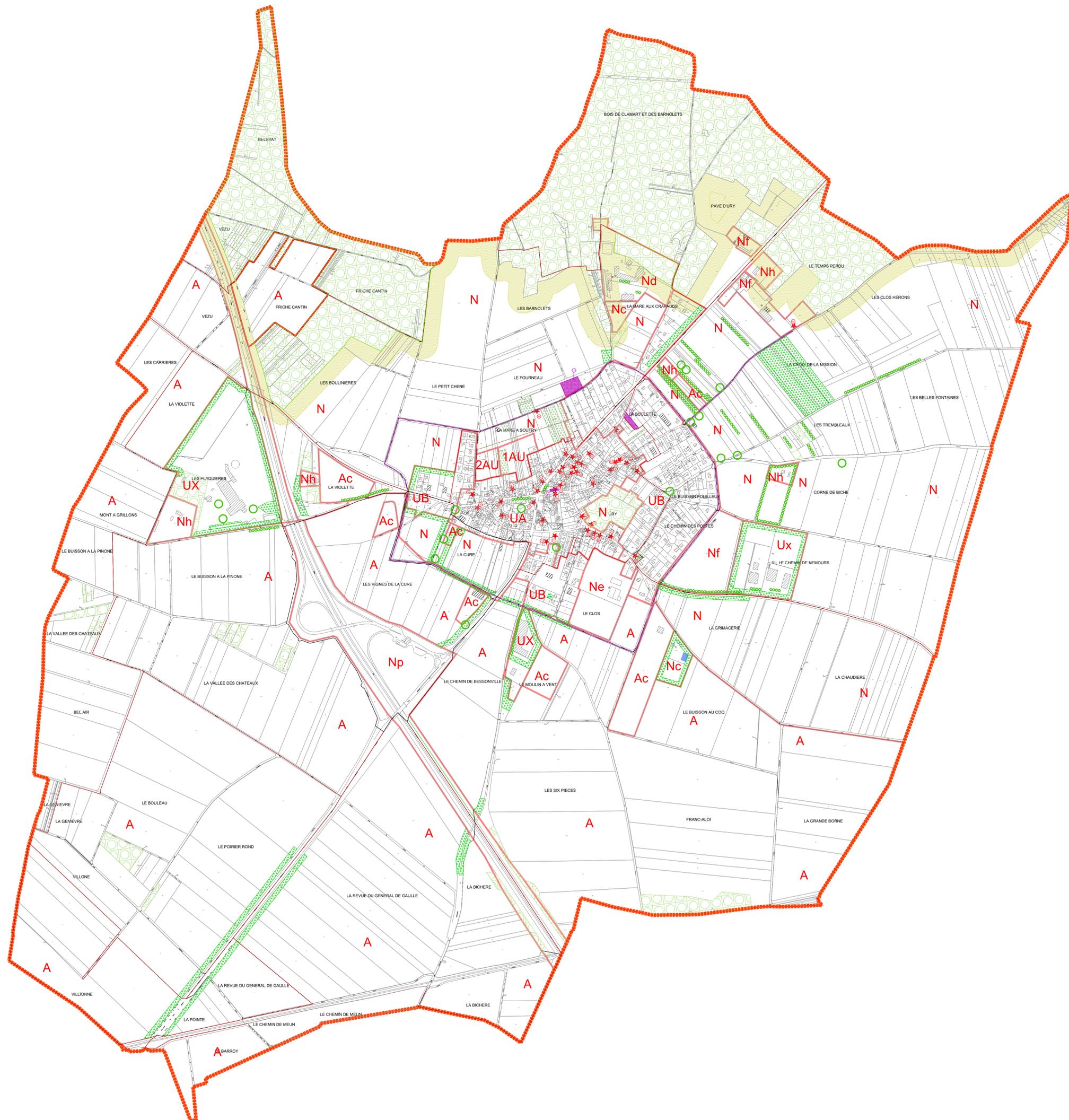
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE (77)

COMMUNE DE URY

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan général  
1/5 000 ème - 1 cm = 50 m

Modification simplifiée approuvée le 31 mai 2018  
Révision "allégée" approuvée le 27 juin 2019



LEGENDE

-  Espaces boisés classés (L123-1 du code de l'urbanisme)
-  Espace du paysage à préserver (L123.1-7 du CU)
-  Plantations d'alignement à conforter (L123.1-7 du CU)
-  Arbres isolés (L123.1-7 du CU)
-  Cheminement piéton à préserver
-  Bâtiment remarquable
-  Limite de zone
-  Limite du territoire communal
-  Emplacements réservés L123-1-8 du code de l'urbanisme
-  Lisière de forêt inconstructible

NOTA :  
Application de la modification simplifiée par la société GEOMEXPERT SAS,  
selon fichier "Zonage URY révision septembre 2015.dwg" fourni par la commune d'URY.

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE (77)

COMMUNE DE URY

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan du bourg  
1/2 000 ème - 1 cm = 20 m

Modification simplifiée approuvée le 31 mai 2018  
Révision "allégée" approuvée le 27 juin 2019

SoREPA  
99, rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
Tél : 01 42 22 61 22  
Fax : 01 45 48 23 92  
sorepa@verdi-ingenierie.fr

3.2

